

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 12/02/2026

Membres présents : BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny

Membres excusés : CHAPUIS Audrey

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Délibération 2026-02-26 02 (7.5) : Subventions 2026 aux associations

Il est proposé :

- de renouveler la subvention demandée par les 3 associations communales suivantes :
 - o Comité de Fleurissement : 1 500 €
 - o Société de Chasse : 1 000 €
 - o Bibliothèque Plaisir de Lire : 300 €
- de verser une subvention à la cantine scolaire en compensation de la mise à disposition d'une ATSEM facturée par Grand Bourg Agglomération : 6 000 €
- de verser les subventions auparavant gérées par Grand Bourg Agglomération. En contrepartie, comme prévu par la CLECT du 31/05/2023, une attribution de compensation sera versée à la commune.
 - o Bresse Tennis de table : 2 000 €
 - o Bibliothèque Plaisir de Lire : 2 096 €
- d'aider les associations :
 - o France Adot 01 (en faveur du don d'organes et de tissus) : 100 €
 - o La Ligue contre le cancer : 100 €

Associations	Montant de la subvention 2026
Comité de fleurissement	1 500 €
Société de Chasse	1 000 €
Bibliothèque Plaisir de Lire	2 396 €
Cantine scolaire	6 000 €
Bresse tennis de table	2 000 €
France Adot 01	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
TOTAL	13 096 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions telles que listées ci-dessus, pour un montant total de 22 526 €.
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026, au chapitre 65, compte 65748.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de sa transmission en Préfecture,
 le 02/03/2026
 Et de sa publication, le 02/03/2026

Le Maire
 Catherine PICARD


